

**PROCES-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 MARS 2016**

Présents : 12

Absents : Mmes BRENGLE, WIECZOREK, ROLOT, excusées

**Pouvoirs : Mme BRENGLE donne pouvoir à M. ERRANDONEA
Mme WIECZOREK donne pouvoir à Mme CARILLON
Mme ROLOT donne pouvoir à Mme SALOU**

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, la mise à l'ordre du jour du point suivant :

- **Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 1 | Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 10 mars 2016

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 2 | Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 14 mars 2016

POUR	CONTRE	ABSTENTION
13		2

RAPPORT N° 3 | Approbation du rapport annuel 2015 – Service Assainissement

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2015.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 4 | Approbation du Compte Administratif 2015 et affectation du résultat 2015 – Service Assainissement

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le Compte Administratif faisant apparaître un excédent de clôture de **289 234.02 €**.

Le résultat d'exploitation 2015 sera reporté au budget 2016.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 5	Approbation du Compte de Gestion du receveur 2015 – S. Assainissement
---------------------	--

Le conseil municipal déclare que le compte de gestion dressé en 2015 par le Receveur, visé et certifié conforme par le Maire, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 6	Fixation de la redevance assainissement à appliquer aux abonnés pour 2017
---------------------	--

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter le tarif de l'abonnement et de la consommation, reconduit à l'identique soit :

Abonnement unique : 97.35 €

Part proportionnelle : 0.54 €/m³

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 7	Travaux et équipements à la station d'épuration
---------------------	--

Afin de récupérer l'eau en sortie de station d'épuration pour servir au lavage de celle-ci et à l'arrosage des espaces verts communaux, le conseil municipal décide de faire installer une cuve de stockage enterrée de 3 000 l avec une pompe immergée automatique. Seul le raccordement électrique sera à faire réaliser par un électricien.

Après avoir examiné les différentes propositions :

- TP Champenois 6 366 € TTC
- SARL Delta TP 7 500 € TTC
- Eiffage Route 7 140 € TTC

et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de retenir **TP Champenois pour un montant de 6 366 € TTC.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, l'achat d'un laveur Haute Pression à moteur électrique.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

Le conseil municipal décide également, à l'unanimité, de faire réaliser par le SDDEA la mise à jour du plan général et géo-référencement du réseau des eaux usées de la commune pour un montant de **11 736 € TTC.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 8 | **Vote du Budget Assainissement 2016**

Le Conseil Municipal adopte le budget à l'unanimité :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	297 120.00 €
DEPENSES	151 900.00 €
EXCEDENT	145 220.00 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	200 113.00 €
DEPENSES	100 560.00 €
EXCEDENT	99 553.00 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 9 | **Vote du Budget unique 2016 - Commune**

Le Conseil Municipal adopte le budget à l'unanimité :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

RECETTES	1 150 780 €
DEPENSES	1 150 780 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

RECETTES	746 050 €
DEPENSES	746 050 €

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 10 | **Renouvellement de la convention avec la Société de Chasse de Piney**

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, de renouveler dans les mêmes conditions la convention mettant à disposition d'une partie des bois communaux à la Société de Chasse de Piney pour la saison 2016-2017.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 11 | **Choix du maître d'œuvre pour les travaux de réaménagement du rez-de-chaussée d'un bâtiment communal sis 2, rue du Poirier au Loup**

Le conseil municipal décide de réaliser des travaux de réaménagement du rez-de-chaussée d'un bâtiment communal sis 2, rue du Poirier au Loup et décide de retenir, à l'unanimité, **Monsieur Gilles JACQUARD en qualité de Maître d'œuvre en Bâtiment pour un montant de 5 904.00 € TTC.**

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

RAPPORT N° 12	Cérémonie du 8 Mai
----------------------	---------------------------

9 h 30 Office religieux
10 h 30 Rassemblement Place de la Mairie
10 h 45 Cérémonie au Monument aux Morts

Revoir avec les écoles et le collège s'ils participent.

RAPPORT N° 13	Préparation de la Foire 2016
----------------------	-------------------------------------

Monsieur le Maire souhaite connaître la disponibilité de chaque membre du conseil municipal pour le samedi 21 et le dimanche 22 mai 2016.

RAPPORT N° 14	Animation Repas des anciens du 10 septembre 2016
----------------------	---

Réflexion du conseil municipal sur un éventuel nouvel animateur.

RAPPORT N° 15	Préparation du 14 Juillet
----------------------	----------------------------------

Maintien du feu d'artifice le 14 juillet au soir.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de prévoir de se rendre disponible le 13 juillet à 7 h 30 pour le montage et le 14 juillet pour les animations.

Prévoir une prochaine réunion du Comité des Fêtes.

RAPPORT N° 16	Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets
----------------------	--

Le conseil municipal approuve, à l'unanimité, le rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15		

QUESTIONS DIVERSES

- Réfection du monument aux morts : choix des couleurs du « poilu », une demande de subvention sera adressée au Ministère de la Défense,

- Avis défavorable à la demande de subvention de la Ligue contre le Cancer, la municipalité souhaitant aider principalement les associations locales,

- Référent pour les associations,

- Contrôles de vitesse demandés à Villiers-le-Brûlé et rue Hautefeuille.

Séance levée à : 23 H 00